

Commune de Labatie d'Andaure

Compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2016

Date de convocation : 8 décembre 2016

Présents : Christophe DELEVOYE, Maire, Sylvain MONTALAND, Robert ROCHEBLOINE, Florent ROCHEDY, Adjoint, Christophe CHAREL, Christine CROS, Marc BOISSY, André SEIGNOBOS, Ginette SERPOLLET, Patrice BOGY, Conseillers.

Absente : Julie SAVARY

Secrétaire de séance : Florent ROCHEDY

1- Approbation compte-rendu du dernier conseil municipal.

Vote : Unanimité

2- Décision modificative du Budget Principal

Cette décision consiste à modifier des comptes budgétaires suite à la vente d'un terrain pour 12 000 €, un dépassement de 4000 € d'intérêts et des opérations d'intégration des travaux d'électrification et citerne incendie.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21534 (041) : Réseaux d'électrification	12 301,02	024 (024) : Produits des cessions d'immobili	-12 000,00
21568 (041) : Autre mat et outil d'incendie e	21 344,00	2111 (040) : Terrains nus	12 000,00
		2313 (041) : Constructions	12 301,02
		238 (041) : Avances versées sur comm.immc	21 344,00
	33 645,02		33 645,02

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615231 (011) : Voiries	-4 500,00	775 (77) : Produits des cessions d'immobilis	12 000,00
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	4 500,00		
675 (042) : Valeurs comptables des immobil	12 000,00		
	12 000,00		12 000,00
Total Dépenses	45 645,02	Total Recettes	45 645,02

Vote : unanimité

3- Recrutement agent recenseur- Recensement de la population 2017

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations de recensement qui se dérouleront du 19 janvier au 18 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ Décide la création d'un poste d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement du 19 janvier au 18 février 2017
- ✓ L'agent recenseur percevra une rémunération brute de 700 € (séances de formations comprises).
- ✓ AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

VOTE à l'unanimité